



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Transports et mer : personnel

Question écrite n° 3933

Texte de la question

M Georges Marchais souhaite connaître l'opinion de M le ministre des transports et de la mer sur la revendication des personnels français d'origine étrangère de son ministère qui occupent des postes budgétaires d'agents non titulaires de l'Etat et exercent des fonctions permanentes. Ceux-ci demandent à disposer de facilités tarifaires pour eux et leur famille à l'occasion des voyages qu'ils effectuent dans leur pays d'origine lors des congés annuels.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministère de l'équipement, du logement, des transports et de la mer ne saurait être le seul à accorder à ses agents non titulaires français d'origine étrangère des tarifs de transports préférentiels, quand ils se rendent dans leur pays d'origine à l'occasion de leurs congés annuels. Une telle décision devrait être prise à l'échelon interministériel, sous l'égide des ministères chargés de la fonction publique et du budget.

Données clés

Auteur : [M. Marchais Georges](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3933

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 1988, page 2890